

LE SERVICE URGENCE-EMPLOI PEUT VOUS AIDER!

Il est important d'agir de façon proactive dès les premiers signes de difficulté.
Une des premières démarches consiste à élaborer le diagnostic de votre entreprise.
Pour avoir un aperçu de la situation dans votre milieu de travail,
nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous.



Y a-t-il dans votre établissement...	OUI	NON
Une détérioration des relations de travail?		
Des changements importants dans la direction de l'entreprise?		
Des changements importants dans l'organisation du travail?		
Un recours à la sous-traitance?		
Des licenciements permanents envisagés?		
Un manque de formation en emploi?		
Des fermetures de départements ou de services?		
Un déplacement de production ou de service vers d'autres établissements?		
Un manque d'entretien de l'équipement et des bâtiments?		
Une diminution de la qualité de la matière première?		
Une accumulation exagérée d'inventaire?		
Un déclin des ventes ou de la clientèle?		
Un relâchement dans le développement de nouveaux produits?		
Un ou des concurrents agressifs?		
Avez-vous suivi la formation décrite au verso de ce feuillet?		

Si vous avez répondu **OUI** à un ou plusieurs de ces signes, n'attendez pas que la situation s'aggrave. Agissez dès maintenant. Appelez les conseillères du Service. Elles pourront vous suggérer une démarche pour le maintien et la sauvegarde de vos emplois.

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, votre entreprise semble en santé. Dans ce cas, il faut en profiter car généralement l'employeur est plus réceptif aux changements proposés par la partie syndicale. Une stratégie syndicale de prévention vous intéresse? Appelez les conseillères du Service.

Afin que nous puissions faire un suivi avec vous, remplissez cette partie et retournez le questionnaire au kiosque.

Nom : _____ Poste syndical : _____ Syndicat : _____ Section locale : _____

Votre courriel : _____ Numéro de téléphone de la section locale : (____) _____ - _____

Vous ne présidez pas la section locale? Nom de la présidence : _____ Numéro de téléphone : (____) _____ - _____

Votre employeur : _____ Localité : _____

POUR MIEUX PRÉVENIR LES PERTES D'EMPLOI

Durant les dernières années, plusieurs secteurs d'activité ont été affectés par la crise économique. Plusieurs entreprises ont aussi été touchées par la fluctuation de la valeur du dollar ainsi que du coût du pétrole; certaines de façon positive et d'autres de façon très négative.

Plusieurs dirigeantes et dirigeants des syndicats locaux ont été interpellés par l'employeur pour rouvrir la convention collective afin de réduire les coûts de main-d'œuvre et d'éviter ainsi la fermeture de leur entreprise ou encore des mises à pied importantes. Les demandes des employeurs n'étaient probablement pas toujours justifiées, mais que faire lorsque nous voyons les entreprises autour de nous fermer leurs portes ou licencier de nombreuses personnes.

Les dirigeantes et les dirigeants sont donc de plus en plus sollicités là où la survie des entreprises est au cœur de la négociation ou lorsque des emplois sont menacés. Cette réalité implique de nouvelles façons de travailler. Lorsqu'une crise survient, on analyse la situation et on réalise souvent que plusieurs signes étaient présents et que nous aurions peut-être pu éviter des pertes d'emploi en agissant plus tôt.

Nos membres connaissent l'entreprise où ils travaillent. Même si l'employeur leur communique peu d'information, ils sont la plupart du temps au courant des changements, positifs ou négatifs, qui s'annoncent. Plusieurs dirigeantes et dirigeants des syndicats locaux connaissent aussi le marché, les entreprises du secteur, les concurrents. Ils détiennent une expertise considérable, qui pourrait être davantage utilisée pour prendre les devants et faire des propositions qui servent autant les intérêts de l'entreprise que ceux des travailleurs et des travailleuses.

N'avons-nous pas un intérêt commun :
La survie de l'entreprise?

FORMATION AU CONSEIL

Évaluer les forces et les faiblesses de mon entreprise

Le travail des dirigeantes et des dirigeants nécessite un ensemble de connaissances et de compétences qui leur permettent d'agir dans leur milieu de travail pour défendre les intérêts des membres.

Elles et ils doivent aussi être en mesure de travailler de concert avec les conseillères syndicales et les conseillers syndicaux qui les représentent.

Les objectifs généraux sont :

- De comprendre les grandes composantes d'une entreprise afin de pouvoir réaliser un diagnostic, une évaluation du fonctionnement de leur propre entreprise;
- D'apprendre à détecter les signes présents dans l'environnement interne et externe d'une entreprise afin de pouvoir réaliser son évaluation;
- D'avoir une meilleure emprise sur la négociation et sur la protection des emplois;
- De réfléchir à un plan d'action impliquant la structure syndicale dans la détection et l'analyse des informations et la recherche de solutions.

Le Fonds de solidarité FTQ rembourse 75 % des salaires, incluant les avantages sociaux et les frais de déplacements des participants et des participantes selon sa politique.

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500

Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : 514 387-3666 – Télécopieur : 514 387-4393

Pour rejoindre les conseillères :

Sylvie Majeau, poste 2515, smajeau@ftq.qc.ca

Jasmine Martin, poste 2514, jmartin@ftq.qc.ca

Site Internet : www.montrealmetro.ftq.qc.ca